



Esméralda Panadero
Alexia Seguin
Marie Gascard
Jean Philippe Gadier
Guy Eric Jacquet
Co secrétaires du SNUipp FSU 31

Toulouse, le 16 octobre 2018

à Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale 31

Lors de la CAPD du 2 octobre, les représentants du personnel du SNUipp FSU 31 vous ont interrogée sur l'esprit des visites dites « d'accompagnement » dans le cadre de l'enseignement de la lecture en CP. Vous aviez déclaré que ces visites seraient faites dans un souci d'accompagnement (conseil, aide et recherche de solutions), que les IEN avaient été incités à privilégier le collectif et vous nous avez assuré qu'il n'y aurait pas d'accompagnement injonctif.

Exclusivement centrées sur les classes de CP et l'apprentissage de la lecture et ce, dans un contexte où le ministre multiplie le prescrit, la volonté d'imposer des pratiques par le biais de ces visites est une réelle inquiétude pour nous et nos collègues. Pour le SNUipp-FSU 31, cet accompagnement ne doit pas devenir un « contrôle de conformité » de l'application de telle méthode ou tel manuel.

Vous nous avez assuré qu'il n'y aurait pas d'accompagnement injonctif, insistant sur la relation de confiance entre équipes et IEN. Or d'après de premiers retours, ces visites ne sont pas toujours menées avec la bienveillance qui devrait être de mise.

Par ailleurs, la note de service de la circonscription HG 19 commence, dès la deuxième ligne, par une référence au rendez-vous de carrière avec un lien renvoyant au site du ministère. Certes, pression et injonction sont des termes aux significations différentes. Cependant, permettez-nous de penser que cette référence nuit à un échange sincère, respectueux de la liberté pédagogique des enseignants affirmée dans le Code de l'Éducation (Article L912-1-1 créé par Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 48 JORF 24 avril 2005).

Dans cette même note, il est fait référence au guide ministériel « Pour enseigner la lecture au CP ». Ce texte n'a pas à être imposé comme référence. Il a été envoyé aux enseignants et ces derniers sont des professionnels aptes à choisir ou non de suivre les conseils de notre ministre. Le statut de ce texte ne permet pas à un IEN d'en faire la référence unique des visites dans les CP. Nous vous demandons de le rappeler aux IEN.

Le 26 avril dernier, c'est dans Le Parisien que nous avons appris la diffusion de ce guide de 130 pages « pour enseigner la lecture et l'écriture au CP », envoyé ensuite à toutes les écoles. Puis il y a eu les quatre notes de service 2018-049 à 2018-052 parues au BO le 25 avril sont consacrées à l'enseignement de la lecture, de la grammaire et du vocabulaire, du calcul et de la résolution de problèmes.

L'analyse critique du SNUipp-FSU a tout à la fois questionné le statut ambigu de ces textes par rapport aux programmes de 2015 et interrogé les orientations pédagogiques, tout comme de nombreux chercheurs et chercheuses. Il y a donc matière à controverses et discussions sur les options pédagogiques à mettre en œuvre.

Mais ce qui n'est pas discutable, c'est que les programmes de 2015 sont une norme de référence supérieure à des notes de services. Les programmes ont été votés à l'unanimité en Conseil supérieur de l'Éducation et ont force de loi, et, nous le répétons, le corps enseignant a la liberté pédagogique dans leur mise en œuvre.

Il est utile de rappeler ici ce message conjoint à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants du 5 octobre 2017, intitulé « Enseigner librement, donner les moyens d'agir aux enseignants »

« Être autonome pour un enseignant n'implique pas seulement d'avoir accès à une formation de haut niveau, à des salaires équitables et à des possibilités constantes de perfectionnement professionnel. Cela implique d'avoir la liberté de soutenir l'élaboration des programmes scolaires nationaux et l'autonomie professionnelle de choisir les méthodes et les approches les mieux adaptées pour permettre une éducation plus efficace, inclusive et équitable ».[extraits]

Il est signé par Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, Achim Steiner, Administrateur du PNUD, et Fred van Leeuwen, Secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation.

Veillez accepter, madame la Directrice Académique, l'expression de notre attachement à un service public d'éducation nationale de qualité.

Jean Philippe
Gadier

Marie
Gascard

Alexia Seguin

Guy Eric Jacquet

Esméralda
Panadéro

